

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-12-117



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
32

Nombre de votants :
35

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul)

VOIX POUR :
35

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

Objet : Création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA et nomination des membres de la commission

VOIX CONTRE :
0

Monsieur le Président expose :

ABSTENTIONS :
0

La Communauté de Commune des Sources de l'Orne s'est engagée dans l'élaboration d'un programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), validé lors du Conseil Communautaire du 24 février 2022 (Délibération n°42/2022), afin de mettre en œuvre des actions pour atteindre les objectifs ambitieux du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Dans ce cadre et conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) doit être mise en place. Elle aura le rôle de construire et évaluer les actions du programme de prévention. Cette instance n'a pas de rôle décisionnaire et soumet pour validation au Conseil Communautaire le programme à mettre en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20221215-DEL-2022-12-117-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Sa composition n'est pas imposée, mais elle doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Dans cette optique, la Commission créée pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA est

constituée des collèges suivants :

Collège 1 : Elus locaux	Collège 2 : Partenaires institutionnels
<ul style="list-style-type: none"> • Président de la CDC • Vice-président en charge des déchets • Elus de la Commission Déchet et /ou un représentant de chaque commune 	Représentant de <ul style="list-style-type: none"> • L'ADEME • La Région Normandie
Collège 3 : Acteurs socio-économique	Collège 4 : Société civile
Constitué d'un représentant <ul style="list-style-type: none"> • Des bailleurs sociaux • De la Chambre des métiers et de l'Artisanat • De la chambre de commerces et de l'industrie • De la chambre de l'agriculture • Etablissements de l'enseignement secondaire • Etablissements sanitaires et sociaux 	Associations Communautés

Un courrier a été envoyé afin de nommer leurs représentants pour siéger à la CCES.

Les membres seront ensuite réunis plusieurs fois sur toute la durée d'élaboration du PLPDMA, puis une fois par an afin d'évaluer et d'ajuster le programme d'actions.

Vous trouverez en annexe, la liste des personnes présentes à la première réunion du CCES.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création et la composition des membres de la Commission Consultatives d'Elaboration et de Suivi (CCES) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- **APPROUVE** la liste en Annexe des structures identifiées pour siéger au sein de la CCES

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
 Laurence LUBRUN

